



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

dyslexie et dysphasie

Question écrite n° 64777

## Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation des élèves atteints de dysphasie de type amnésique ou lexicale-synthaxique. Ces troubles entraînent, pour les personnes concernées, de sérieuses difficultés dans l'apprentissage du langage oral et écrit et ont donc des incidences certaines sur le déroulement de leur scolarité. En outre, cette pathologie, peut, à terme, favoriser le développement de troubles psychiques : découragés par les efforts importants qu'ils doivent mener, de jeunes enfants peuvent ainsi sombrer dans l'autisme. C'est la raison pour laquelle il est essentiel d'identifier ces problèmes dès le plus jeune âge et de mettre en place, le plus rapidement possible, un suivi médical adapté. Dans ce domaine, l'éducation nationale a un rôle important à jouer, l'environnement scolaire permettant de repérer plus aisément les élèves atteints. Il lui demande donc, d'une part, de lui indiquer si le ministère de l'éducation nationale dispose de statistiques à ce sujet. Si tel est le cas, il souhaite qu'elles lui soient communiquées, par département et par niveau de classe depuis 1990. D'autre part, il voudrait connaître la teneur des programmes qu'il compte mettre en place afin d'aider les enfants souffrant de dysphasie à surmonter leurs difficultés et à s'adapter à un rythme scolaire normal.

## Données clés

**Auteur :** [M. Thierry Mariani](#)

**Circonscription :** Vaucluse (4<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 64777

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** jeunesse, éducation nationale et recherche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 30 juillet 2001, page 4339